

développement, et l'utilisation plus rationnelle des stocks d'engrais existants.

4. Recherche et formation agricole

La résolution demande une intensification des efforts des institutions de recherche dans les pays en voie de développement et au niveau international, ainsi qu'une augmentation des budgets consacrés à la recherche agricole, sur le plan tant national qu'international.

5. Politiques et programmes visant à améliorer la nutrition

La résolution constitue un appel en faveur d'une lutte systématique contre la faim et la malnutrition. Elle souligne la nécessité d'entreprendre des études visant à déterminer l'ampleur et la gravité de la malnutrition dans les milieux urbains et ruraux, afin qu'il soit possible de formuler les politiques appropriées. Elle demande plus précisément aux organismes internationaux concernés de mettre en oeuvre des programmes ayant pour but a) de fournir d'abord et avant tout des secours alimentaires au moins au quart des enfants souffrant actuellement de malnutrition; b) d'accorder un complément d'aide alimentaire aux groupes vulnérables et nécessiteux des pays les moins avancés, et c) de réduire sensiblement certaines des principales déficiences nutritives au cours des dix prochaines années.